



# Prévention, soins, protection et intervention dans le domaine des mutilations génitales féminines / excisions en Suisse

## Recommandations et Best Practices

Josefin De Pietro

Andrea Graf

Christina Hausammann

Brigitte Schnegg

Sanna Voegeli

Berne, mars 2014

Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)

Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)

Centro svizzero di competenza per i diritti umani (CSDU)

Swiss Center of Expertise in Human Rights (SCHR)

Schanzeneckstrasse 1, 3001 Bern

Telefon + 41 31 631 86 55, [evelyne.sturm@skmr.unibe.ch](mailto:evelyne.sturm@skmr.unibe.ch)

Sur mandat de l'Office fédéral des migrations et de l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre du programme national migration et santé

## EXECUTIVE SUMMARY

Plus de 125 millions de filles et de femmes excisées vivent dans les 29 pays d'Afrique et du Moyen-Orient dans lesquels les mutilations génitales féminines/excisions (MGF/E) sont principalement pratiquées. On estime à près de 10'000 le nombre de filles et de femmes excisées ou menacées d'excision qui vivent aujourd'hui en Suisse, essentiellement du fait des mouvements migratoires persistants.

En conséquence de la mise œuvre de l'initiative parlementaire Roth-Bernasconi (2005), la Suisse, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et par l'art. 124 CPS, réprime de manière spécifique toutes les formes de mutilations génitales. Parallèlement, la motion Roth-Bernasconi (2005) requiert l'élaboration de mesures de prévention, de soin, de protection et d'intervention dans le domaine des MGF/E. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), compétent en la matière, a ainsi créé, ensemble avec des autorités et des organisations non gouvernementales actives dans le domaine des MGF/E, le **groupe de travail national contre les mutilations génitales féminines** (GT MGF), qui lie les compétences existantes dans cette thématique en Suisse et qui garantit un échange d'informations. L'OFSP, en collaboration avec l'Office fédéral des migrations (ODM), a octroyé des mandats pour la réalisation de plusieurs études et a notamment chargé le domaine thématique Politique genre du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) d'élaborer des recommandations pour la prévention des MGF/E et pour les mesures à prendre en matière de soins aux victimes des MGF/E et de protection et d'intervention en cas de risque de MGF/E.

Dans un premier temps et dans le cadre de la présente étude, un aperçu des recommandations existantes, qui ont été classées par groupes cibles et ont été priorisées, a été effectué. Dans un deuxième temps, un important et vaste **processus de consultation** a été mis en place, durant lequel les recommandations ont été validées par les expert-e-s. Les spécialistes qui ont participé à cette procédure de consultation représentent ensemble tous les milieux qui sont confrontés à la problématique des MGF/E (domaine de la santé, de l'éducation, de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, de l'aide sociale, de l'intégration, de la migration, de l'asile ainsi que de la justice et police). En outre, des représentant-e-s des communautés migrantes dans lesquelles les MGF/E sont pratiquées étaient présent-e-s lors de chaque consultation. Les interprètes et les médiateurs/trices interculturel-le-s y ont joué un rôle particulièrement important en agissant comme multiplicateurs/trices de connaissances et d'attitudes. Les conclusions des 5 procédures de consultation ont été par la suite évaluées en détail. Elles constituent la base pour une série de recommandations stratégiques et opérationnelles que l'OFSP et l'ODM présentent comme résultats. L'identification de lacunes durant les consultations a été moins concluante. Durant les consultations, les participant-e-s ne se sont en effet pas accordé-e-s sur ce que doivent être des bonnes pratiques.

Les **recommandations stratégiques** s'adressent en premier lieu à la Confédération et aux cantons. Elles identifient les demandes les plus importantes formulées par les différents groupes professionnels et par les expert-e-s des communautés migrantes et se concluent par une recommandation préconisant l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de prévention, de soins de protection et d'intervention dans le domaine des MGF/C. Une stratégie nationale et globale doit reprendre des mesures qui ont été auparavant mises en œuvre avec succès, les compléter de manière ciblée et les développer. Dans les mesures particulièrement recommandées, on peut notamment citer une prévention communautaire («community based

prevention»), une documentation détaillée et un portail d'information complet en matière de MGF/E, un travail de prévention coordonné dans le domaine des procédures d'asile ainsi qu'une définition des responsabilités et des procédures correspondantes dans le travail de protection et d'intervention. Une autre recommandation stratégique importante concerne l'intégration de la thématique des MGF/E dans les formations et les formations professionnelles des expert-e-s confronté-e-s à des cas de MGF/E, respectivement, qui pourraient être en mesure d'éviter un cas de MGF/E.

Les **recommandations de mise en œuvre** se réfèrent 1. au travail de sensibilisation et de prévention, 2. aux soins des personnes qui ont été confrontées aux MGF/E et 3. à des mesures dans le domaine de la protection et de l'intervention. Les recommandations de mise en œuvre se distinguent par groupes cibles. Il est néanmoins apparu que de nombreuses recommandations sont pertinentes pour l'ensemble des domaines. Les conclusions ont relevé que le suivi de procédures qui prennent en considération les besoins des communautés migrantes et des personnes concernées par les MGF/E, qui évitent la stigmatisation, qui prennent en compte le caractère intime de la thématique et qui adoptent la sensibilité correspondante, joue un rôle essentiel. Un autre principe important est la prise en considération de chaque contexte ainsi que l'implication des multiplicateurs/trices, pour lesquelles des ressources correspondantes sont à prévoir afin que le précieux travail réalisé puisse être rémunéré de manière appropriée et sans discrimination. Finalement, toutes les mesures au niveau opérationnel doivent avoir comme objectif à long terme d'induire un changement de comportement.

## Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette étude. Nous remercions en particulier les participant-e-s au processus de consultation qui nous ont consacré de leur temps et qui ont partagé leurs connaissances et expériences dans la thématique des mutilations génitales féminines/excision (MGF/E). Nous remercions également les membres du groupe de travail national contre les MGF qui ont accompagné le processus de consultation tout en y amenant de multiples conseils et remarques.

Décembre 2013, Josefin De Pietro, Christina Hausammann, Andrea Graf, Brigitte Schnegg, Sanna Voegeli